

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

	Niger		
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-NE-04 Appuyer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder en vue de contribuer au développement socioéconomique de ses deux régions.		
Coût total	Coût total estimé : 25 300 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 6 900 000 EUR		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte avec LuxDev		
Code CAD	11230 11330	Secteur	Formation professionnelle
Domaine d'intervention du Fonds fiduciaire	Objectif n° 1: Développement Economique et Emploi		
Domaine d'intervention du Plan d'action de La Valette	Domaine 1.1 : Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté		

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

L'objectif de l'action proposée est de soutenir le Ministère en charge de la Formation Professionnelle et Technique (MEP/T) et ses démembrements régionaux dans leurs missions pour améliorer les conditions de vie des jeunes des régions d'Agadez et de Zinder à travers le développement des compétences professionnelles et techniques et l'amélioration de l'employabilité afin de contribuer au développement socio-économique du Niger et des deux régions ciblées en particulier.

Cette fiche-projet développe l'action qui sera financée par la contribution de l'Union européenne à travers le Fonds Fiduciaire. Cette action complètera celle du nouveau Programme d'appui au secteur de l'Éducation et de la Formation professionnelle et technique de la Coopération luxembourgeoise pour la période 2016-20. Ce Programme est actuellement en formulation, raison par laquelle la présente fiche fait référence qu'aux activités financées

par la contribution européenne. La formulation du Programme sera finalisée pendant le mois de juin 2016.

L'action visera d'un côté le renforcement des capacités institutionnelles au niveau des deux régions concernées pour le pilotage de l'Enseignement et la Formation Professionnels et Techniques (EFPT) au niveau régional et d'un autre côté elle visera à améliorer l'employabilité de plus de 6 000 jeunes filles et garçons à travers un ensemble d'appuis telles que : le développement de formations à travers les centres publics et privés, l'amélioration des conditions de formation et d'apprentissage, le soutien au développement de micro et petites entreprises pour les jeunes issus des formations, etc. Ceci impliquera la mise en place de stratégies d'intervention déjà expérimentées au sein d'autres projets de la Coopération luxembourgeoise qui tiendront compte du contexte régional particulier et des risques associés aux déplacements des populations. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs essentiels à la formation technique et professionnelle et à l'insertion tels que les institutions de micro-finance, les ONG et opérateurs privés locaux ou les maîtres artisans et entreprises accueillant des jeunes en formation, sera impliqué.

Ainsi, l'action favorisera le développement de nouvelles alternatives de formation et capacitation ainsi que la création de sources de revenus pour les jeunes issus des cycles scolaires de base ou déscolarisés qui, dans des zones de transit au faible développement socio-économique où l'activité lucrative liée au trafic des migrants occupe une place importante, auront un impact sur le développement économique. On peut espérer, mais non pas prévoir avec certitude, qu'une partie des jeunes bénéficiaires préféreront après leur formation une activité économique autre que celles liées aux divers trafics pratiqués dans les régions ciblées. Le véritable effet sera à observer dans la durée.

Comme déjà mentionnée ci-dessus, la formulation de l'action se fera parallèlement à la formulation du Programme d'appui au secteur de l'Éducation et de la Formation professionnelle et technique de la Coopération luxembourgeoise dans le cadre de son Programme Indicatif de Coopération 2016-2020 qui disposera d'une enveloppe de 14,8 millions EUR et sera mis en œuvre sur tout le territoire.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

La République du Niger s'étend sur une superficie de 1 267 000 km². Elle dispose d'un territoire à vocation essentiellement agro-pastorale composé à 45% de terres pâturables et à 11% de terres propices à l'agriculture de type pluviale. La population de 18 millions d'habitants, se compose à 49,4% de femmes et 50,6% d'hommes. Avec un taux de croissance démographique de 3,9%/an et un taux de fécondité à 6,89, les jeunes de moins de 15 ans représentent 48,6% de la population. Quatre Nigériens sur cinq vivent en zone rurale. Moins de 20% des femmes sont alphabétisées et le taux brut de scolarisation des filles reste largement inférieur à celui des garçons.

L'économie nigérienne est peu diversifiée et est largement tributaire du secteur agricole. L'agriculture étant essentiellement de subsistance, fortement tributaire des aléas climatiques et à faible productivité, le Niger dépend à hauteur de 30% des pays voisins pour les importations en céréales.

En ce qui concerne le développement des ressources humaines¹, des progrès substantiels ont été enregistrés en termes d'IDH au cours de la dernière décennie. Ces performances demeurent toutefois insuffisantes, le Niger étant classé au 187^e rang en 2014 en raison d'une stagnation du niveau de certains indicateurs sociaux, notamment en matière d'éducation, avec une durée moyenne de scolarisation qui peine à dépasser 1,4 an depuis 2010.

Les régions d'Agadez et de Zinder représentent plus du 65 % du territoire national. En termes de population, Zinder est la région la plus peuplée du pays et celle ayant le taux de croissance démographique le plus élevé qui, avec 4,7 %, est presque un point au-dessus à la moyenne nationale, déjà parmi les plus élevées du monde.

2.2.2. Contexte sectoriel : Politiques et enjeux

Le Niger, voisin de la Libye, est devenu malgré lui un pays de passage pour migrants africains. En effet, depuis la surveillance plus étroite d'autres couloirs migratoires, une partie importante des migrants se dirigeant vers la Méditerranée centrale via la Libye transitent par le Nord du Niger. Les autorités de la région d'Agadez estiment à environ 2000 le nombre de personnes issues des pays sub-sahariens entrant chaque semaine en Libye. De janvier à avril 2015, l'Italie a signalé à l'agence Frontex plus de 26 000 migrants dont une grande partie vient du Sénégal, du Mali, du Nigéria et de Gambie, en sus des réfugiés arrivant de Syrie et d'Erythrée. L'économie du Nord du pays, et particulièrement de la région d'Agadez, est très largement dépendante de l'activité générée par le trafic de migrants.

Au Niger, la seule tranche des 15-24 ans comprend environ 3 millions de personnes dont plus de 900 000 dans les régions d'Agadez et Zinder. Confrontés au chômage, au sous-emploi, à l'accès difficile au foncier ou aux ressources de production agricole, aux faibles opportunités de formations professionnelles et à la réticence des institutions financières à octroyer des prêts, ces jeunes sont souvent désœuvrés et par conséquent des proies faciles pour le marché lucratif lié à l'immigration irrégulière ou candidats pour cette dernière.

Ce n'est qu'en 2006 que le Niger a adopté une politique sectorielle de l'Education et de la Formation technique et professionnelle (EFPT) mettant l'accent sur l'articulation formation-économie. Conformément à la nouvelle architecture sectorielle issue du Plan Stratégique pour l'Education et la Formation PSEF 2014-2024, l'EFPT aura un rôle de plus en plus important à jouer et son développement constitue une priorité pour le gouvernement afin d'assurer le développement social et économique du pays.

2.3. Enseignements tirés (Leçons apprises)

Le sous-secteur de l'EFPT reste aujourd'hui très peu développé au Niger malgré les mutations importantes depuis l'adoption de la politique sectorielle de l'EFPT. En effet, confronté à un flux d'élèves sortant des cycles de base 1 & 2 ou jeunes déscolarisés en constante augmentation, le sous-secteur doit poursuivre son développement et préparer l'expansion d'une offre de formation répondant aux besoins du marché du travail à travers la consolidation de nouvelles formes d'alternance, de partenariat et d'optimisation du transfert de compétences vers une insertion effective des jeunes. C'est un travail de longue haleine aussi bien d'ordre institutionnel auprès du MEP/T que de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs intervenant au niveau de l'EFPT. Le secteur en est encore à ses débuts, les

¹ http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/CN_data/Cn_Long_FR/Niger_2015.pdf

premiers résultats sont fragiles et l'absorption de fonds importants à courte échéance présente un défi quasi insurmontable.

Compte tenu de nos expériences dans le secteur, l'une des options qui semble néanmoins prometteuse pour répondre rapidement aux besoins des jeunes des régions d'Agadez et de Zinder est d'appuyer le secteur privé, à travers les maîtres artisans, susceptibles d'offrir aux jeunes de 15 à 25 ans des formations spécifiques via l'apprentissage d'un métier porteur qui prends en compte le développement personnel à travers des formations en entrepreneuriat mais également l'adoption de compétences sociales et comportementales.

2.4. Actions complémentaires

Le Programme d'Appui au Programme national de Formation professionnelle et technique et d'Insertion des jeunes Sortants, financé par la Coopération luxembourgeoise et l'Union européenne, accompagne le MEP/T depuis 2011 dans le développement d'une approche programme en soutenant la politique et stratégie nationale pour le secteur. Le programme vise à développer les qualifications pour répondre aux besoins de l'économie et favoriser l'intégration sociale.

Un nouveau Programme d'appui au secteur de l'Éducation et de la Formation professionnelle et technique de la Coopération luxembourgeoise pour la période 2016-20 est en formulation. Ce nouveau Programme se focalisera sur les trois thématiques suivantes : (i) l'augmentation de l'offre quantitative, qualitative et équitable de la formation, (ii) l'amélioration du pilotage de l'EFPT aux niveaux central et régional et (iii) la création de pôles de compétences dans les établissements de FPT pour la formation disciplinaire des formateurs fonctionnaires, contractuels, vacataires (artisans et agriculteurs).

Ce projet, est proche en termes d'objectif de création d'emploi et de démarche, du projet 'Appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez' mis en œuvre dans le cadre du même Fond Fiduciaire (EUTF) en gestion centralisée indirecte avec l'Agence Française de Développement. Le Projet 'Appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez' a pour objectif d'améliorer durablement les conditions de production et la valorisation économique des produits agricoles de par un (i) renforcement des infrastructures et des aménagements nécessaires au développement durable des productions agricole, (ii) faciliter l'accès aux institutions financières des acteurs des filières agricoles et (iii) améliorer les services à l'agriculture dans la perspective de développer une agriculture moderne, durable et performante sur les marchés. Le projet à un montant total de 67 000 000 EUR dont 30 000 000EUR financé par le Fonds fiduciaire (EUTF). Etant donnée leur complémentarité et gestion commune, ces deux projets seront piloter de manière conjointe.

L'action envisagée dans le cadre du fonds fiduciaire sera complémentaire à cet appui à long terme afin de ne pas saper les efforts consentis jusque-là et donc de permettre aux différentes parties prenantes de pleinement jouer leur rôle de formation et d'insertion professionnelles et de développement économique des régions concernées.

2.5. Coordination des donateurs

Le Cadre de Concertation état-PTF se réunit régulièrement (4 fois par an) sous la coordination du MEP/T.

L'exercice de programmation conjointe des donateurs européens en 2015 a tenu compte du secteur EFPT.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

L'objectif global est d'améliorer les conditions de vie des jeunes des régions d'Agadez et Zinder à travers le développement des compétences professionnelles et l'amélioration de l'employabilité.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des acteurs publics et privés nationaux pour mettre en œuvre des formations qualifiantes et adaptées aux besoins de l'économie afin de favoriser l'insertion des jeunes.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Les interventions identifiées devront s'adapter à l'évolution du contexte (en prenant en compte la volatilité de la situation sécuritaire) pendant la phase de formulation de l'action (mai-juin 2016). En particulier, elles prendront en considération l'accessibilité aux zones ciblées.

Les résultats attendus sont :

R1. Le pilotage de l'EFPT aux niveaux central et surtout régional est amélioré.

Le but de cette composante consiste à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des démembrements régionaux en charge de l'EFPT au niveau régional et national en vue de l'opérationnalisation de la politique sectorielle par un appui conseil placé auprès des directeurs régionaux en charge de l'EFPT.

De manière spécifique, il s'agira de :

- R1.A1. Fournir un appui/conseil aux directions régionales d'Agadez et Zinder de la formation technique et professionnelle en vue d'améliorer le pilotage de la politique sectorielle au niveau régional ;
- R1.A2. Renforcer les capacités des cadres des directions régionales d'Agadez et Zinder ainsi que des formateurs dans les centres de formations ;
- R1.A3. Appuyer l'élaboration des programmes régionaux déclinant la politique sectorielle au niveau régional ;
- R1.A4. Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PSEF au niveau régional.

Afin d'apprécier les impacts du résultat, les indicateurs suivants feront l'objet d'un suivi particulier :

- I.O.V.1 : Taux d'exécution des plans annuels régionaux en matière d'EFPT ;
- I.O.V.2 : Mutations institutionnelles mise en place pour accroître la performance du secteur de la EFPT ;

R2. L'employabilité des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et de Zinder est améliorée

Le but de cette composante consiste à appuyer la mise en œuvre du PSEF spécifiquement au niveau des régions d'Agadez et Zinder pour qu'un nombre croissant des jeunes possèdent des meilleures compétences professionnelles pour les faciliter un accès au marché d'emploi. Les actions cibleront directement plus de 6 000 jeunes filles et garçons à travers les actions de transfert de compétences professionnelle et/ou insertion professionnelle.

De manière spécifique, il s'agira de :

- R2.A1. Réhabiliter et équiper les centres de formation professionnelle afin de favoriser l'accès à la formation par l'augmentation de postes de travail aux normes, le développement d'une offre diversifiée de formations professionnelles dédiées aux jeunes sortants du système éducatif de base 1 et 2 ou déscolarisés. La pertinence pour ces investissements de recourir à un fonds compétitif placé au sein des régions sera analysé pendant la formulation du projet.
- R2.A2. Analyser les études socioéconomiques multisectorielles existantes afin d'identifier des besoins en formation dans les territoires concernés. Une attention spéciale sera portée aux créneaux porteurs de l'économie de la zone, y inclus l'agropastoralisme.
- R2.A3. Développer le partenariat public-privé pour la mise en œuvre des actions de formation dans les centres privés et publics de la région d'Agadez et de Zinder. Les directions régionales mobiliseront pour les divers métiers les opérateurs publics et privés existants qui ont une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation. Les opérateurs privés et maîtres artisans bénéficieront de commandes publiques annuelles avec des mécanismes de reconduction favorables au développement à long terme des services de formation.
- R2.A4. Prolonger le mécanisme de financement des projets d'entreprise portés par des jeunes issus de l'EFPT afin de favoriser la création de micro et petites entreprises dans les métiers objets de formation. Un Fonds de garantie sera créé permettant de garantir les risques de financement des jeunes entrepreneurs. Le Fonds, constitué dans une institution financière, recouvrira partiellement et de manière dégressive les sommes non remboursées par les bénéficiaires aux entités de microcrédit responsable de lancer et gérer les lignes de crédit dédiés à l'appui à l'installation des jeunes entrepreneurs.
- R2.A5. Mise en place d'un système d'information sur les conditions d'accès aux crédits et d'appui-conseil pour les bénéficiaires des crédits. Les opportunités d'accès au crédit pour les sortants du système de l'EFPT feront l'objet de communications dans les centres de formation professionnelle publics et privés et lors de l'organisation de fora sur les métiers et l'emploi et des campagnes radiodiffusées.

Afin d'apprécier les impacts du résultat, les indicateurs suivants feront l'objet d'un suivi particulier :

- I.O.V.1 : % de jeunes filles et garçons sortant de l'EFPT exerçant leur métier 6 mois après la finalisation des actions formatives ;
- I.O.V.2 : % d'employeurs satisfaits de la qualification des jeunes employés ;

- I.O.V.3 : Nombre des crédits octroyés pour le développement d'une nouvelle activité économique.

L'intervention fera un effort particulier dans la promotion de l'égalité hommes/femmes et l'autonomisation des femmes afin de faire ressortir les opportunités dans la perspective d'une intégration transversale de cette dimension. La parité de genre sera assurée au niveau de bénéficiaires.

3.3. Risques et hypothèses

Les principaux risques sont les suivants (par ordre décroissant) :

- La dégradation des conditions sécuritaires dans les zones d'intervention. Cela entraînerait une limitation et/ou une interdiction des déplacements pour le personnel des entités chargées de la mise en œuvre (risque de retard, voire de suspension d'activités, ...)
- Des contraintes administratives ou un manque de participation des autorités locales liés à une surcharge d'activité et/ou un manque de personnel ;
- Des mutations institutionnelles du secteur de l'EFPT ;
- Une faible implication de la part des populations bénéficiaires au niveau des activités prévues, pourrait ralentir l'avancement des activités, notamment dans le cadre de la composante 2 au sein des activités de formation ou d'insertion professionnelle des jeunes.

Au titre des hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre figurent :

- La situation sécuritaire est stable au niveau des zones d'intervention ainsi qu'au niveau de l'accès à ces zones ;
- Les autorités locales et les bénéficiaires s'impliquent dans la mise en œuvre des activités et font preuve d'appropriation ;
- Le cadre institutionnel de l'EFPT reste stable sur la durée de l'intervention ;
- Des mesures d'atténuation ont été prises en considération, parmi lesquelles :
 - L'utilisation d'une équipe d'experts nationaux ayant la permission de travailler dans les zones d'intervention ;
 - Un dialogue de haut niveau avec le MEP/T en amont et durant la mise en œuvre des activités ;
 - Des mesures de renforcement de capacités au sein des équipes nationales ;

3.4. Questions transversales

La stratégie d'égalité Homme-Femme (EHF) comportera des formations en EHF pour les apprenants et les partenaires du programme. Les maîtres-artisans seront également sensibilisés par les encadreurs des centres de formation. Le programme et ses partenaires régionaux évalueront la possibilité pour les jeunes filles de travailler dans des filières traditionnellement réservées aux hommes. L'accessibilité par les filles à ces métiers contribuera à bâtir une plus grande égalité entre les sexes.

3.5. Parties prenantes

Les bénéficiaires finaux sont les jeunes résidents des régions d'Agadez et Zinder, en particulier ceux qui bénéficieront directement des activités de formation et d'insertion professionnelles.

Les activités prévues seront mises en œuvre en collaboration avec les administrations concernées, notamment le MEP/T, les Directions régionales de la Formation professionnelle et technique d'Agadez et Zinder, les centres publics et privés, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPA), les institutions de microfinance retenues ainsi que les opérateurs techniques en charge de la sensibilisation et de l'accompagnement des jeunes. D'autres organismes publics et privés pourront être identifiés en phase de formulation. Des ONG locales seront impliquées également dans la mise en œuvre des activités pour lesquelles elles présenteront une valeur ajoutée.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

Le période de mise en œuvre opérationnelle de cette action est de 36 mois à partir de la date d'adoption de cette Fiche d'action.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre en mode de gestion indirecte avec LuxDev.

Afin de pouvoir répondre aux besoins immédiats et d'assurer les synergies avec les interventions réalisées dans le cadre du projet financé par la Coopération luxembourgeoise pour la période 2016-2020, les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- Concernant la composante 1 : Une cellule d'appui technique au sein de chaque direction régionale assurera la plus grande partie du renforcement institutionnel et organisationnel épaulée par la cellule d'appui technique situé au MEP/T.
- Concernant la composante 2 : Les actions de formation et d'insertion des jeunes seront mises en place à travers les directions régionales de l'EFPT avec l'aide des cellules d'appui technique mentionnées ci-dessus. Les centres de formation professionnelle privés et publics ainsi que les entreprises du secteur privé (formation par alternance) seront les opérateurs privilégiés pour les actions de formation. Les ONG locales ainsi que certains bureaux d'études constituent les opérateurs techniques qui devront assurer la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes au niveau de leur processus d'insertion professionnel. Leur présence préalable dans la zone d'intervention et une capacité d'intervention immédiate démontrée feront partie des critères de présélection de ces prestataires. L'institution de microfinance et les opérateurs techniques seront sélectionnés en accord avec les procédures LuxDev (reconnues par l'UE) telles que définies par son Manuel Qualité.

4.4. Budget indicatif

Le budget soumis au financement de la partie Union européenne est :

<i>Gestion indirecte avec LuxDev</i>	Contribution Trust Fund UE (EUR)	Contribution LuxDev (EUR)	TOTAL (EUR)
Volet			
Résultat 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des démembrés régionaux en charge de l'EFPT	1,500 000 M		
A1. Appui / conseil aux directions régionales	800 000		
A2. Renforcement des capacités des acteurs du secteur	300 000		
A.3. Développement des programmes régionaux sectoriels	300 000		
A.4. Améliorer le système de suivi au niveau régional	100 000		
Composante 2 : Amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder	500 000		
A1. Réhabiliter et équiper les centres de formation professionnelle	1,200 000		
A2. Études socioéconomiques	100 000		
A.3. Mise en œuvre des actions de formations	1,500 000M		
A.4. Installation des jeunes entrepreneurs	2,000 000		
A.5. Système d'information et d'appui/conseil	200 000		
Gestion	400 000		
TOTAL	6,90 M	18,40 M	25,3 M

Note 1 au budget : Le tableau décrit les contributions de l'Union Européen. Le budget définitif alloué par la Coopération luxembourgeoise (18 400 000 EUR) sera défini au terme de sa phase de formulation avant la fin du mois de juin 2016.

Note 2 au budget : les fonds pour la communication et la visibilité seront inclus dans les différentes activités.

4.5. Évaluation et audit

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-

parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure.

4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

LOGIQUE DE L'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	MOYENS ET SOURCES DE VERIFICATION (MSV)	HYPOTHESES, CONDITIONS PREALABLES ET RISQUES
OBJECTIF GLOBAL	Améliorer les conditions de vie des jeunes des régions d'Agadez et Zinder à travers le développement des compétences professionnelles et l'amélioration de l'employabilité		
	OBJECTIF SPECIFIQUE		Pour contribuer à l'objectif global
	Renforcer les capacités des acteurs publics et privés nationaux pour mettre en œuvre des formations qualifiantes et adaptées aux besoins de l'économie afin de favoriser l'insertion des jeunes		Hypothèses <ul style="list-style-type: none"> – Les autorités locales et les bénéficiaires s'impliquent dans la mise en œuvre des activités et font preuve d'appropriation ; – La situation sécuritaire est stable au niveau des zones d'intervention ainsi qu'au niveau de l'accès à ces zones ;

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	HYPOTHESES, CONDITIONS PREALABLES ET RISQUES Pour contribuer à l'objectif spécifique
RESULTAT N°1 : Le pilotage de l'EFPT aux niveaux central et surtout régional est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> – R1.A1. Fournir un appui/conseil aux directions régionales d'Agadez et Zinder de la formation technique et professionnelle en vue d'améliorer le pilotage de la politique sectorielle au niveau régional. – R1.A2. Renforcer les capacités des cadres des directions régionales d'Agadez et Zinder ainsi que des formateurs dans les centres de formations. – R1.A3. Appuyer l'élaboration des programmes régionaux déclinant la 	<ul style="list-style-type: none"> - I.O.V.1 : Taux d'exécution des plans annuels régionaux en matière d'EFPT; - I.O.V.2 : Mutations institutionnelles mise en place pour accroître la performance du secteur de la EFPT 	<ul style="list-style-type: none"> – Le cadre institutionnel de l'EFPT reste stable sur la durée de l'intervention ; – Le cadre partenarial permet un haut niveau de dialogue avec le MEP/T en amont et durant la mise en œuvre des activités ; – Les équipes des institutions partenaires restent stables pendant la mise en œuvre de l'intervention ;

	<p>politique sectorielle au niveau régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> - R1.A4. Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PSEF au niveau régional. 		
<p>RESULTAT N°2 : L'employabilité des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et de Zinder est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - R2.A1. Réhabiliter et équiper les centres de formation professionnelle afin de favoriser l'accès à la formation par l'augmentation de postes de travail aux normes, le développement d'une offre diversifiée de formations professionnelles dédiées aux jeunes sortants du système éducatif de base 1 et 2 ou déscolarisés. - R2.A2. Analyser les études socioéconomiques multisectorielles existantes afin d'identifier des besoins en formation dans les territoires concernés. - R2.A3. Développer le partenariat public-privé pour la mise en œuvre des actions de formation dans les centres privés et publics de la région d'Agadez et de Zinder. - R2.A4. Prolonger le mécanisme de financement des projets d'entreprise portés par des jeunes issus de l'EFPT afin de favoriser la création de micro et petites entreprises dans les métiers objets de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - I.O.V.1 : % de jeunes filles et garçons sortant de l'EFPT exerçant leur métier 6 mois après la finalisation des actions formatives ; - I.O.V.2 : % d'employeurs satisfaits de la qualification des jeunes employés ; - I.O.V.3 : Nombre des crédits octroyés pour le développement d'une nouvelle activité économique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes trouvent pertinentes l'offre de formation professionnelle proposée ; - Les institutions de microfinances sont intéressées pour commercialiser les lignes de crédit pour l'insertion des jeunes ; <p>Les institutions privées du secteur s'impliquent dans les actions de développement des compétences techniques ;</p>

	<ul style="list-style-type: none">- R2.A5. Mise en place d'un système d'information sur les conditions d'accès aux crédits et d'appui-conseil pour les bénéficiaires des crédits.		
--	---	--	--